

## **Société Historique d'Auteuil et de Passy**

Paris le 16/01/2015

**Objet :** compte-rendu de la réunion du 13 janvier 2015 avec la Mairie de Paris au sujet du rapatriement de la lanterne de l'ancien phare du Trocadéro dans les jardins du Trocadéro

Etaient présents :

Pour la Mairie de Paris :

- M. Pierre Bauchard conseiller technique « patrimoine » auprès de M. Julliard premier adjoint au Maire de Paris,
- M. Martial Braconnier en charge de la sous-direction du patrimoine et de l'histoire,
- Mme Nathalie Charrié de la direction des parcs et jardins,

Pour la Mairie du 16<sup>e</sup> et la Société Historique d'Auteuil et de Passy :

- Mme Marie-Caroline Brasseur, adjointe au Maire du 16<sup>e</sup> et vice-présidente de Société Historique d'Auteuil et de Passy,
- M. Hubert Demory président délégué de la Société Historique d'Auteuil et de Passy,
- M. Alain GIBERT administrateur chargé de mission de la Société Historique d'Auteuil et de Passy,

### **1. Présentation du projet**

En introduction, M. GIBERT présente le film du musée de la Marine « vie et mort du phare de Paris » qui raconte l'épopée scientifique, technique et industrielle de la signalisation maritime en France, épopée qui s'est déroulée aux 19<sup>ième</sup> et vingtième siècles sur la colline de Chaillot.

Aujourd'hui, la Mairie du 16<sup>e</sup> et la Société Historique d'Auteuil et de Passy souhaitent matérialiser cette épopée, dans le 16<sup>e</sup> arrondissement, en rapatriant dans les jardins du Trocadéro ( ou à proximité immédiate ) la lanterne de l'ancien phare du Trocadéro, actuellement stockée à Croissy Beaubourg en Seine et Marne dans le magasin central des finances.

Dans ce but, comme le rappelle M. GIBERT :

- d'une part le Conseil de Paris, sollicité dans ce sens par la Mairie du 16<sup>e</sup>, a adopté à l'unanimité, lors de sa séance des 12 et 13 novembre 2013, le projet d'étudier les modalités

de restauration et d'exposition publique d'un élément historique « révélateur de la multiplicité des fonctions scientifiques et techniques de notre ville » : **la lanterne du phare du Trocadéro**, jadis installée derrière le Conseil Economique, Social et Environnemental.

- d'autre part, sur un plan financier, deux devis estimatifs ont d'ores et déjà été établis :

- un devis de restauration de la lanterne ( par l'entreprise SAUTIERE ) d'un montant d'environ 48.000 € TTC,
- un devis de transport de la lanterne ( par l'entreprise FOSELEV Ile de France ) de l'ordre de 22.000 € TTC,

Reste que, pour compléter l'évaluation financière du projet, d'autres devis sont à établir, notamment celui de la plate-forme sur laquelle poser la lanterne, **mais l'établissement de ce devis suppose que soit préalablement déterminé le lieu exact d'exposition de la lanterne.**

Suite à cette présentation, **l'ensemble des représentants de la Mairie de Paris confirment leur intérêt pour ce projet très original** qui, comme le précise M. Pierre Bauchard, d'une part est historiquement justifié, d'autre part dépasse le seul cadre du 16e arrondissement dans la mesure où il témoigne du rôle joué par Paris dans l'histoire scientifique, technique et industrielle de la signalisation maritime en France et dans le monde.

De plus, comme le rappelle M. GIBERT, les techniques de signalisation maritime ( à base de lentilles de Fresnel ) mises au point et développées sur la colline de Chaillot, restent très largement utilisées, dans la mesure où la plupart des phares de France sont toujours en service, en complément de l'utilisation du GPS.

La discussion se focalise alors sur le premier problème à résoudre, à savoir, choisir et faire avaliser par les autorités compétentes un lieu d'implantation

## 2. Sites envisageables pour positionner la lanterne - formalités nécessaires à l'avalisation d'un site

- comme l'indique M. Pierre Bauchard, le choix du site d'implantation doit être avalisé, d'une part par les Architectes des Bâtiments de France, d'autre part par la commission des sites, avant de faire l'objet d'un vote par le Conseil de Paris,

- sur le plan des sites d'implantation envisageables :

- Mme Nathalie Charrié suggère le terre-plein de la place du Trocadéro,

- M. Demory évoque, d'une part la zone située devant l'entrée de l'aquarium de Paris ( avec le problème des kiosques qui s'y trouvent ), d'autre part un terrain situé à l'angle de l'avenue du président Wilson et l'avenue Albert de Mun, face à celui sur lequel le Conseil Economique, Social et Environnemental aurait du implanter la lanterne ( conformément aux obligations prévues sur le permis de démolir de l'ancien phare du Trocadéro accordé au Conseil Economique, Social et Environnemental ),

- M. GIBERT évoque le triangle situé devant l'entrée du Conseil Economique, Social et Environnemental, à l'angle de l'avenue du président Wilson et de l'avenue d'Iéna,

En conclusion sur ce point, et compte tenu du fait que les Architectes des Bâtiments de France sont un point de passage obligé, à la fois sur le choix du site et au niveau de la définition de la plate-forme à construire pour supporter la lanterne , **il est convenu :**

**- que Mme Marie-Caroline Brasseur déterminera la personne des A.B.F. à rencontrer en demandant conseil à l'architecte local de la Mairie du 16<sup>ième</sup>, M. Philippe PERRET,**

**- que la Mairie du 16<sup>ième</sup> et la Société Historique Auteuil Passy solliciteront un rendez-vous avec les ABF pour choisir un site et définir la plate-forme correspondante à prévoir pour supporter la lanterne.**

### **3. Propriété de la lanterne**

Actuellement, la lanterne est la propriété du Conseil Economique, Social et Environnemental, au titre du permis de démolir qui lui a été accordé pour démolir l'ancien phare du Trocadéro, en vue de construire, au même endroit, son extension.

**Sur ce point, il est convenu de demander, le moment venu, au conseil Economique, Social et Environnemental, de céder gracieusement à la ville de Paris, la propriété de la lanterne ;** à noter que pour cette démarche, nous bénéficierons, comme l'indique M. GIBERT, de l'appui du Ministère de l'Ecologie par l'intermédiaire de l'historien des phares et balises, M. Vincent Guigueno.

### **4. Financement du projet**

M. Bauchard ayant demandé quelle était a priori l'enveloppe financière du projet, point important pour apprécier sa faisabilité, M. Gibert indique que compte tenu des devis déjà établis, l'ordre de grandeur financier du projet se situe au niveau de 100.000 €.

Quant aux modes de financement envisageables, et au-delà des **subventions** à demander à la Mairie de Paris, au Conseil Economique, Social et Environnemental, au Ministère de l'Ecologie, au Ministère de la Culture, et à la Fondation du Patrimoine, M. Bauchard indique que notre projet pourrait valablement être éligible au budget participatif que la Mairie de Paris lance actuellement auprès des Parisiens ; **à charge pour la Société Historique d'Auteuil et de Passy de le présenter sur la plate-forme Internet prévue à cet effet.**

Aucun autre point n'étant à évoquer à ce stade du projet, M. Bauchard remercie les participants et clôt la réunion.

Alain GIBERT

administrateur chargé de mission de la Société Historique d'Auteuil et de Passy